



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 15 janvier 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

SUSPENSION DE LA SÉANCE

201401-001

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle de suspendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller John Judd.

Il est résolu à l'unanimité de suspendre la séance ordinaire à 19 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

201401-006

Au moment de reprendre la séance à 19 h 28, tous les élus présents lors de la suspension sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu, maire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent de reprendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

Il est résolu à l'unanimité de reprendre la séance ordinaire à 19 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2014

201401-007

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2014

PROCÈS-VERBAL

- 2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2013

DÉPÔTS DE DOCUMENTS

- 3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est
- 4 Dépôt du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenu le 20 novembre 2013

RAPPORTS DES SERVICES

- 5 Demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire d'une dérogation pour procéder par voie de concours de design pour la création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est, et ce, conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19)
- 6 Dispositions des cartouches d'encre vides

RÈGLEMENTS

- 7 Avis de motion – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus
- 8 Présentation du projet de Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus
- 9 Adoption – règlement 34-2014 – Règlement sur les taxes pour l'année 2014

CONTRATS

- 10 Entente dans le cadre du projet SERAM (Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal), phase 2
- 11 Convention de droit de passage entre la Ville de Montréal-Est et l'administration portuaire de Montréal (égout Marien, section 109)
- 12 Bail entre la Ville de Montréal-Est et l'administration du port de Montréal (limite nord-ouest de la rue Bellerive, section 94)

PERSONNEL

- 13 Dossier ressources humaines
- 14 Nouveau plan d'effectifs de la Ville
- 15 Augmentation du salaire des cadres de la Ville de Montréal-Est pour l'année 2014

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 16 Demande du Centre l'Alternative, centre de jour en santé mentale de Pointe-aux-Trembles pour emprunter l'autobus de la Ville
- 17 Demande du Club de sauvetage de Montréal-Est pour emprunter l'autobus pour un tournoi à Val-d'Or le 8 février 2014
- 18 Campagne de financement pour la Fête Famille Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles, édition 2014
- 19 Demande du Centre des femmes Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour emprunter l'autobus pour une sortie à la cabane à sucre Constantin le 13 mars 2014
- 20 Demande de don dans le cadre de la campagne de financement d'Action Secours Vie d'Espoir

DIVERS

AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2013

201401-008

001

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2013 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201401-009 002

Le trésorier dépose le Rapport du trésorier sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 10 janvier 2014.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) TENU LE 20 NOVEMBRE 2013

201401-010 003

Le greffier dépose, séance tenante, le compte rendu du CCU tenu le 20 novembre 2013.

RAPPORT DES SERVICES

DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE UNE DÉROGATION POUR PROCÉDER PAR VOIE DE CONCOURS DE DESIGN POUR LA CRÉATION D'UN CONCEPT GRAPHIQUE D'IDENTIFICATION DES ENTRÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 573.3.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (L.R.Q., CHAPITRE C-19)

201401-011 025

Considérant que la Ville de Montréal-Est est enclavée par la Ville de Montréal et que, de ce fait, le conseil juge important que la Ville mette en place un concept graphique d'identification des entrées de la Ville afin de mieux se distinguer compte tenu de ce contexte géographique;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite procéder, pour ce faire, à un concours de design pour la création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une dérogation pour procéder par voie de concours de design pour la création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est, et ce, conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

De mandater la directrice générale à signer la lettre demandant cette dérogation.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DISPOSITION DES CARTOUCHES D'ENCRE VIDES

201401-012 010

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à la disposition de toutes les cartouches d'encre vides, et ce, de façon écologique;

Considérant qu'il n'y a aucun organisme à Montréal-Est qui recycle les cartouches d'encre vides;

Considérant que Mira est un organisme qui encourage le recyclage écologique;

Considérant que Mira désire par ce projet travailler sur deux facettes: augmenter le nombre de chiens remis et protéger notre planète en encourageant le respect de l'environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la division informatique à remettre toutes les cartouches d'encre vides à Mira.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

201401-013

007

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

201401-014

007

Conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui oblige les municipalités à adopter un code d'éthique et de déontologie révisé pour remplacer celui en vigueur, avec ou sans modification, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, madame la conseillère Anne St-Laurent présente aux membres du Conseil et au public présent le projet de règlement 35-2014 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

À cet effet, elle explique que le code a pour objet :

D'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique;

- de prévoir l'adoption de règles déontologiques pour les élus;
- de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.
-

Elle précise que notre règlement respecte les obligations prévues à la Loi puisqu'on y retrouve les valeurs suivantes :

- l'intégrité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens;
- la loyauté envers la municipalité;
- la recherche de l'équité;
- l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;

Elle indique aussi que notre règlement identifie également les règles qui doivent guider la conduite de l'élu pendant et après son mandat. Ces règles ont pour objectifs de prévenir :

- toute situation où l'intérêt personnel d'un membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- toute situation qui irait à l'encontre de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);
- le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Finalement, elle mentionne que le règlement de la Ville prévoit les sanctions applicables en cas de manquement au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* identifie les recours.

ADOPTION - RÈGLEMENT 34-2014 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2014

201401-015

012

Considérant que monsieur le maire a lu au long le projet de règlement 34-2014 – Règlement sur les taxes pour l'année 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 34-2014 - Règlement sur les taxes pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

ENTENTE DANS LE CADRE DU PROJET SERAM (SYSTÈME ÉVOLUÉ DE RADIOCOMMUNICATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL), PHASE 2

201401-016

008

Considérant qu'à la séance ordinaire du 29 août 2012 la Ville de Montréal-Est a adopté une résolution à l'effet de signifier à la Ville de Montréal son intention de participer à la phase 2 du projet d'achat d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (CM-201208190);

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit défrayer le coût d'achat des équipements de base plus les frais d'entretien pour les besoins annuels de bris et de remplacement d'équipements.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le projet d'entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE DROIT DE PASSAGE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL (ÉGOUT MARIEN, SECTION 109)

201401-017

017

Considérant la convention de droit de passage d'une durée de 10 ans qui commence le 1er janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2020 sans autre avis;

Considérant que cette convention peut être résiliée par l'Administration ou le locataire sur un avis écrit de 180 jours donné à l'autre partie sans pénalité ou compensation;

Considérant que le loyer est payable le premier janvier de chaque année indexé à l'indice des prix à la consommation pour le Canada à compter du 31 décembre 2012;

Considérant que la signature de cette convention permettra de régulariser la situation de cette emprise, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2011, si le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire autorise la Ville de Montréal-Est à engager son crédit pour une période de 10 ans.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver la convention de droit de passage entre l'administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour l'égout Marien (section 109 du port de Montréal), laquelle est annexée à la présente résolution comme si elle y était reproduite au long;

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser la Ville de Montréal-Est à engager son crédit pour une période de 10 ans aux fins de ladite convention;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite convention conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) à l'effet de permettre à la Ville d'engager son crédit pour une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL (LIMITE NORD-OUEST DE LA RUE BELLERIVE, SECTION 94)

201401-018

018

Considérant le bail commercial non portuaire - document no B-2664 limite nord-est de la rue Bellerive, section 94, d'une durée de 10 ans qui commence le 1er janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2020 sans autres avis;

Considérant que le loyer est payable le premier janvier de chaque année indexé à l'indice des prix à la consommation pour le Canada à partir du 31 décembre 2012;

Considérant que la signature de cette convention permettra de régulariser la situation de cette emprise, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2011 si le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) autorise la Ville de Montréal-Est à engager son crédit pour une période de 10 ans aux fins dudit bail.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le bail entre l'administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour la limite nord-est de la rue Bellerive, section 94, laquelle est annexée à la présente résolution comme si elle y était reproduite au long;

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser la Ville de Montréal-Est à engager son crédit pour une période de 10 ans aux fins dudit bail;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ledit bail conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'effet de permettre à la Ville d'engager son crédit pour une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

DOSSIER RESSOURCES HUMAINES

201401-019

021

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mettre fin à la probation ainsi qu'au lien d'emploi de l'employé no 151.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOUVEAU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201401-020

005

Considérant que l'analyse des effectifs depuis la mise en place de l'organigramme transitoire en décembre 2012 (CM-201211249) nous permet de constater que des modifications seraient souhaitables de façon à équilibrer les responsabilités entre les différents cadres de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le plan d'effectifs tel que présenté par la Direction générale et d'autoriser la directrice générale à affecter les ressources humaines et financières nécessaires pour y apporter le suivi requis;

De nommer madame Francine McKenna à titre de directrice des communications, de la culture et de la communauté;

De nommer monsieur Stéphane Rondeau à titre de contremaître en chef.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AUGMENTATION DU SALAIRE DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'ANNÉE 2014

201401-021

006

Considérant que l'augmentation annuelle des employés cols blancs et cols bleus est déterminée par leur convention collective respective et qu'il y a lieu de déterminer l'augmentation de salaire des cadres de la Ville pour l'année 2014;

Considérant que la Politique de rémunération des cadres doit être modifiée en 2014;

Considérant que certains cadres ont vu leurs responsabilités accrues.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'augmenter le salaire annuel de madame Francine McKenna de 4 960 \$, de monsieur Stéphane Rondeau de 5 266 \$ et de Me Roch Sergerie de 10 000 \$, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2014;

De porter le salaire de madame Joanne Blain, en fonction supérieure pour une période de 18 mois au poste d'agente-conseil en ressources humaines, à 72 510 \$, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2014;

D'augmenter le salaire annuel de tous les autres cadres de la Ville, incluant la directrice générale, de 3 %, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2014.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DU CENTRE L'ALTERNATIVE, CENTRE DE JOUR EN SANTÉ MENTALE DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE

201401-022

009

Considérant que le centre l'Alternative, centre de jour en santé mentale, est situé à Pointe-aux-Trembles;

Considérant que la Ville de Montréal-Est appuie déjà la Maison l'Échelon, qui est un organisme accrédité de la Ville et qui a la même mission.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De refuser le prêt de l'autobus au centre l'Alternative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CLUB DE SAUVETAGE DE MONTRÉAL-EST POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS POUR UN TOURNOI À VAL-D'OR LE 8 FÉVRIER 2014

201401-023 013

Considérant qu'une compétition du Club de sauvetage de Montréal-Est se tiendra à Val-d'Or le 8 février 2014;

Considérant que le Club de sauvetage de Montréal-Est n'utilise pas l'autobus pour les compétitions à Montréal et en périphérie;

Considérant que la demande permettrait au Club de sauvetage d'utiliser gratuitement l'autobus de la Ville lors de sa participation à la compétition;

Considérant que cette demande constitue une dérogation puisque la distance est de plus de 550 km, tel que prévu par la Politique de l'autobus.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Club de sauvetage de Montréal-Est pour assister à une compétition à Val-d'Or le février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA FÊTE FAMILLE MONTRÉAL-EST /
POINTE-AUX-TREMBLES, ÉDITION 2014

201401-024 014

Considérant que la Fête Famille se tiendra le samedi 24 mai 2014;

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Montréal-Est participe à la Fête Famille;

Considérant que cette année, la Fête Famille en est à sa 24e édition;

Considérant que l'événement est offert aux familles de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner un montant de 400 \$ pour la participation de la Ville de Montréal-Est à la Fête Famille 2014 et d'assurer sa visibilité à l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CENTRE DES FEMMES MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS POUR UNE SORTIE À LA CABANE À SUCRE CONSTANTIN LE 13 MARS 2014

201401-025 015

Considérant que le centre des femmes n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le départ se fera du Centre des femmes et que ce dernier est à environ la même distance du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que l'autobus leur a été prêté au cours des trois dernières années.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Centre des femmes Montréal-Est pour une sortie à la cabane à sucre Constantin le 13 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT D'ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR

201401-026 016

Considérant la demande pour la campagne de financement 2013;

Considérant la somme de 2 500 \$ déjà versée à la demande de madame Pierrette Joly, en mai 2013;

Considérant les besoins croissants de l'organisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 2 000 \$ à la campagne de financement 2013 et limiter ses dons futurs à la campagne de financement annuelle et officielle de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE

PROCLAMATION

AFFAIRE NOUVELLE

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201401-027

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
